

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur la directive 2001/58/CE de la Commission des Communautés Européennes

RADIATOR LIQUID

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation:

Synonymes : Radiator liquid

No CAS : N.A.
No index CE : N.A.
No EINECS : N.A.
No RTECS : N.A.

Code NFPA : N.E.
Masse moléculaire : N.A.
Formule : N.A.

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

- Fluide de refroidissement pour moteurs

1.3 Identification de la société/entreprise:

IPONE SA
Chemin de la meunière
13480 Cabriès
Tel: +33 (4) 42 94 05 65
Fax: +33 (4) 42 94 05 66

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 14 58 45 45
Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen (B.I.G.)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

2. Composition/information sur les composants

Composants dangereux	No CAS No EINECS	Conc. en (%)	Symbole de danger	Risques (phrases R)
C2230: éthane-1,2-diol	107-21-1 203-473-3	95	Xn	22 (1)
dilutions de C2230: éthane-1,2-diol	107-21-1 203-473-3	> 30	Xn	22 (1)

(1) Texte intégral des phrases R: voir point 16

3. Identification des dangers

- Nocif par ingestion

Date d'impression : 04-2007 1/9
Fiche rédigée par : Brandweerinformatiecentrum voor Gevaarlijke Stoffen vzw (BIG)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel
☎ +32 14 58 45 47 <http://www.big.be> E-mail: info@big.be

Fiche établie le : 18-06-2002 Date de la révision : 12-04-2006
Numéro référence : BIG\30695FR Numéro de la révision : 004
Motif de la révision : 8, 13, 16

RADIATOR LIQUID

4. Premiers secours

- 4.1 Contact oculaire:**
- Si l'irritation persiste: consulter service médical/médecin
 - Rincer à l'eau
 - Ne pas utiliser de produits neutralisants
- 4.2 Contact cutané:**
- Si l'irritation persiste: consulter service médical/médecin
 - Rincer à l'eau
 - Du savon peut être utilisé
 - Enlever les vêtements avant le rinçage
- 4.3 Après inhalation:**
- En cas de troubles respiratoires: consulter service médical/médecin
 - Emmener la victime à l'air frais
 - Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres
- 4.4 Après ingestion:**
- En cas de malaise: consulter service médical/médecin
 - Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau
 - Ne jamais faire boire si la victime est sans connaissance
 - Victime pleinement consciente: faire vomir

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés:**
- Eau pulvérisée
 - Mousse polyvalente
 - Mousse résistant à l'alcool
 - Mousse polymère
 - Poudre BC
- 5.2 Moyens d'extinction à éviter:**
- Jet plein peut faire déborder les réservoirs
- 5.3 Risques particuliers:**
- Combustible
 - En cas de combustion: libération de monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- 5.4 Instructions:**
- Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri
- 5.5 Equipement de protection spécial pour les pompiers:**
- Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène
 - Fuite importante/en milieu confiné: appareil à air comprimé

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Protection individuelle/précautions individuelles:**
Voir point 8.1/8.3/10.3
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
- Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés
 - Boucher la fuite, couper l'alimentation
- 6.3 Méthodes de nettoyage:**
- Absorber liquide répandu dans absorbant incombustible p.ex.: sable, terre, vermiculite ou chaux pulvérisée
 - Pelleter le produit absorbé dans des fûts qui se referment
 - Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau
 - Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

RADIATOR LIQUID

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

- Observer l'hygiène usuelle
- Mettre les appareils à la terre
- Retirer immédiatement les vêtements contaminés
- Nettoyer les vêtements contaminés
- Conforme à la réglementation

7.2 Stockage:

- Tenir l'emballage bien fermé
- Conserver dans un endroit sec
- Ventilation au ras du sol
- Local à l'épreuve du feu
- Conforme à la réglementation

- Tenir à l'écart de: sources de chaleur, matières combustibles, agents d'oxydation, acides, bases, eau/l'humidité

Température de stockage	: N.E.	°C
Limite de quantité	: N.E.	kg
Durée de stockage	: N.E.	jours
Matériau pour l'emballage	:	
- approprié	: acier inoxydable, polyéthylène, polypropylène, verre, aluminium	
- à éviter	: zinc	

7.3 Utilisations particulières:

- Voir les informations transmises par le fabricant

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition:

ÉTHYLÈNE-GLYCOL:

TLV-TWA	: -	mg/m ³		ppm
TLV-STEL	: -	mg/m ³		ppm
TLV-Ceiling	: 100 Aérosol	mg/m ³		ppm
WEL-LTEL	: 10 part/52 va	mg/m ³	-part/20 va	ppm
WEL-STEL	: -part/104 va	mg/m ³	-part/40 va	ppm
MAK	: 26	mg/m ³	10	ppm
MAC-TGG 8 h	: 52 damp	mg/m ³		
MAC-TGG 15 min.	: 104 damp	mg/m ³		
MAC-Ceiling	:	mg/m ³		
VME-8 h	: 52 vapeur	mg/m ³	20 vapeur	ppm
VLE-15 min.	: 104 vapeur	mg/m ³	40 vapeur	ppm
GWBB-8 h	: 52	mg/m ³	20	ppm
GWK-15 min.	: 104	mg/m ³	40	ppm
Valeur momentanée	: M	mg/m ³	M	ppm
CE	: 52	mg/m ³	20	ppm
CE-STEL	: 104	mg/m ³	40	ppm

Méthodes de prélèvement:

- Ethylene Glycol
- Ethylene Glycol

NIOSH 5523
OSHA CSI

RADIATOR LIQUID

8.2 Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

- Mesurer régulièrement la concentration dans l'air
- Travailler sous aspiration locale/ventilation

8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: voir point 13

8.3 Protection individuelle:

8.3.1 protection respiratoire:

- Masque à gaz avec type de filtre A
- A une concentration de gaz/vapeurs élevée: appareil à air comprimé/oxygène

8.3.2 protection des mains:

- Gants
- matériaux appropriés:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RESISTANCE :
Caoutchouc au butyle
Polyéthylène chlorosulfoné
Caoutchouc naturel
Néoprène
Caoutchouc nitrile
Néoprène/caoutchouc naturel
PVC
Viton
Caoutchouc nitrile/PVC

OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE :
Caoutchouc chloroprène
Polyéthylène chloré
Poly-uréthane

OFFRENT UNE MOINDRE RESISTANCE :
Néoprène/SBR
PVA

8.3.3 protection des yeux:

- Lunettes de protection

8.3.4 protection de la peau:

- Vêtements de protection
- matériaux appropriés:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RESISTANCE :
Caoutchouc au butyle
Polyéthylène chlorosulfoné
Caoutchouc naturel
Néoprène
Caoutchouc nitrile
Néoprène/caoutchouc naturel
PVC
Viton
Caoutchouc nitrile/PVC

OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE :
Caoutchouc chloroprène
Polyéthylène chloré
Poly-uréthane

OFFRENT UNE MOINDRE RESISTANCE :
Néoprène/SBR
PVA

RADIATOR LIQUID

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales:

Etat physique (à 20°C) : Liquide
Odeur : Presque inodore
Couleur : Incolore

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Valeur pH (33%-ige solution) : 8
Point/intervalle d'ébullition : > 165 °C
Point d'éclair (Cleveland open cup) : 124 °C
(Pensky Martens closed cup) : 102 °C
Limites d'explosivité : 3.2 - 15.3 Vol% (20°C)
Pression de vapeur (à 20°C) : 0.08 hPa
Pression de vapeur (à 50°C) : N.E. hPa
Densité relative (à 20°C) : 1.1
Hydrosolubilité : COMPLÈTE
Soluble dans : éthanol, acétone, acide acétique, glycérol, pyridine
Densité de vapeur relative : 2.1
Viscosité (à 20°C) : 0.021 Pa.s
Coefficient de partage n-octanol/eau : N.E.
Taux d'évaporation
par rapport à l'acétate de butyle : N.E.
par rapport à l'éther : N.E.

9.3 Autres informations:

Point/intervalle de fusion (50%-ige solution) : -17 °C
Température d'auto-ignition : > 432 °C
Concentration de saturation : 0.31 g/m³

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter/danger de réactivité:

- Hygroscopique

10.2 Matières à éviter:

- Tenir à l'écart de: sources de chaleur, matières combustibles, agents d'oxydation, acides, bases, eau/l'humidité
- Tenir à l'écart de: zinc

10.3 Produits de décomposition dangereux:

- En cas de combustion: libération de monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- Réagit violemment avec les oxydants (forts): risque d'incendie/explosion (accru)
- Réaction violente à explosive avec (certains) acides
- Réagit en présence d'eau et de chaleur avec (certains) métaux
- Réagit en cas d'élévation de température avec (certains) bases

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:

ÉTHANE-1,2-DIOL:

DL50 orale rat : > 5000 mg/kg
DL50 dermale rat : N.E. mg/kg
DL50 dermale lapin : 10483 mg/kg
CL50 inhalation rat : N.E. mg/l/4 h
CL50 inhalation rat : N.E. ppm/4 h

Date d'impression : 04-2007

5/9

RADIATOR LIQUID

11.2 Toxicité chronique:

ÉTHANE-1,2-DIOL:

CE-carc. cat.	: non repris
CE-muta. cat.	: non repris
CE-repr. cat.	: non repris
Carcinogénicité (TLV)	: A4
Carcinogénicité (MAC)	: non repris
Carcinogénicité (VME)	: non repris
Carcinogénicité (GWBB)	: non repris
Carcinogénicité (MAK)	: non repris
Mutagénicité (MAK)	: non repris
Téragénicité (MAK)	: Groupe C
Classification IARC	: non repris

11.3 Voies d'exposition: ingestion, inhalation, contact oculaire et cutané
Attention! La substance est absorbée par la peau

11.4 Effets aigus/symptômes:

APRÈS INHALATION:

EXPOSITION À DE FORTES CONCENTRATIONS:

- Irritation des voies respiratoires
- Gorge sèche/mal de gorge
- Irritation des muqueuses nasales

APRÈS INGESTION:

APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ:

- Etat de faiblesse
- Dépression du système nerveux central
- Nausées
- Vomissements
- Douleurs gastrointestinales
- Difficultés d'avaler
- Maux de tête
- Vertiges
- Narcose
- Ivresse
- Troubles de perception sensorielle
- Troubles de capacité de réaction
- Vision trouble
- Pertes de connaissance
- Atteinte cérébrale
- Fonctionnement cardiaque accéléré
- Baisse de tension artérielle
- Modification du taux sanguin/de la composition sanguine
- Respiration accélérée
- Crampes/contractions musculaires incontrôlées

LES SYMPTÔMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE AVEC LATENCE:

- Teint bleu/gris
- Diminution de la fonction rénale
- Modification de la composition de l'urine
- Modification du débit d'urine

APRÈS CONTACT OCULAIRE:

APRÈS EXPOSITION/CONTACT PROLONGÉ:

- Irritation du tissu oculaire
- Rougeur du tissu oculaire
- Larmolement

11.5 Effets chroniques:

- Contient substance du groupe C MAK-Schwangerschaftsgruppe (éthylène glycol)

RADIATOR LIQUID

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

ÉTHANE-1,2-DIOL:

- CL50 (96 h) : 40761 mg/l (SALMO GAIRDNERI/ONCORHYNCHUS MYKISS)
- CE50 (48 h) : 41100 mg/l (DAPHNIA MAGNA)
- CE50 (96 h) : 6.5/13 g/l (SELENASTRUM CAPRICORNUTUM)

12.2 Mobilité:

- Composés organiques volatiles (COV) : < 70 %

- Soluble dans l'eau

Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir point 9

12.3 Persistance et dégradabilité:

- biodégradation BOD₅ : N.E. % ThOD
- eau : facilement biodégradable
- sol : T ½ N.E. jours

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

- log P_{ow} : N.E.
- BCF : N.E.
- Non bioaccumulable

12.5 Effets nocifs divers:

- WGK : 1 (Classification basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 17 mai 1999)
- Effet sur la couche d'ozone : Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)
- Effet de serre : Aucun renseignement disponible
- Effet sur le traitement des eaux usées : Aucun renseignement disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Dispositions relatives aux déchets:

- Code de déchet (91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 07 01 04* (autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques)
- Déchets dangereux (91/689/CEE)

13.2 Méthodes d'élimination:

- Transporter vers un incinérateur agréé
- Ne pas déverser à l'égout
- Ne pas déverser dans les eaux de surface

13.3 Emballages:

- Code de déchet emballage (91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus)

RADIATOR LIQUID

14. Informations relatives au transport

14.1	Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU	
	No. ONU	: -
	CLASSE	: NON SOUMIS
	SUB RISKS	:
	GROUPE D'EMBALLAGE	:
	DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE	:
14.2	ADR (transport routier)	
	CLASSE	: NON SOUMIS
	GROUPE D'EMBALLAGE	:
	ÉTIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES	:
	ÉTIQUETTE DE DANGER SUR COLIS	:
14.3	RID (transport par rail)	
	CLASSE	: NON SOUMIS
	GROUPE D'EMBALLAGE	:
	ÉTIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES	:
	ÉTIQUETTE DE DANGER SUR COLIS	:
14.4	ADNR (voies navigables intérieures)	
	CLASSE	: NON SOUMIS
	GROUPE D'EMBALLAGE	:
	ÉTIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES	:
	ÉTIQUETTE DE DANGER SUR COLIS	:
14.5	IMDG (transport maritime)	
	CLASSE	: NON SOUMIS
	SUB RISKS	:
	GROUPE D'EMBALLAGE	:
	MFAG	:
	EMS	:
	POLLUANT MARIN	:
14.6	ICAO (transport aérien)	
	CLASSE	: NON SOUMIS
	SUB RISKS	:
	GROUPE D'EMBALLAGE	:
	INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE PASSENGER AIRCRAFT	:
	INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE CARGO AIRCRAFT	:
14.7	Précautions spéciales relatives au transport	: Non soumis aux prescriptions internationales du transport

15. Informations réglementaires

Étiquetage conforme aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE



Nocif

Contient : éthane-1,2-diol

R22 : Nocif par ingestion

S(02) : (Conserver hors de la portée des enfants)

S20 : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

RADIATOR LIQUID

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette FDS sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considérée comme garantie ou spécification de qualité. L'information est uniquement valable pour le produit même, et pourrait ne plus être valable quand le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, ou dans des processus, sauf mention contraire dans le texte.

N.A. = SANS OBJET
N.E. = NON ÉTABLI
***** = CLASSIFICATION INTERNE

Valeurs limites:

TLV : Threshold Limit Value - ACGIH Etats-Unis
WEL : Workplace Exposure Limits - Royaume-Uni
MAK : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen - Allemagne
MAC : Maximale aanvaarde concentratie - Pays-Bas
VME : Valeurs limites de Moyenne d'Exposition - France
VLE : Valeurs limites d'Exposition à court terme - France
GWBB : Grenswaarde beroepsmatige blootstelling - Belgique
GWK : Grenswaarde kortstondige blootstelling - Belgique
CE : Valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif - directive 2000/39/CE

I : Fraction inhalable = **T** : Poussières totales = **E** : Einatembarer Aerosolanteil
R : Fraction respirable = **A** : Alveolengängiger Aerosolanteil (fraction alvéolaire)
C : Ceiling limit (valeur plafond)

a:	aérosol	r:	rook/Rauch	(fumée)
d:	damp (vapeur)	st:	stof/Staub	(poussière)
du:	dust (poussière)	ve:	vezel	(fibre)
fa:	Faser (fibre)	va:	vapeur	
fi:	fibres	om:	oil mist	(brouillard d'huile)
fu:	fumée	on:	olienevel/Ölnebel	(brouillard d'huile)
p:	poussière	part:	particules	

Toxicité chronique:

K : Liste des substances et processus cancérogènes - Pays-Bas

Texte intégral de toute phrase R visée au point 2:

R22 : Nocif par ingestion